

Règlement intérieur

Article 1 Organisation

Le Cercle d'échecs de Thionville organise un Open de parties en 15 minutes + 5 sec / coup, le rapide par équipe de Thionville, désigné par "La manifestation" dans ce règlement intérieur.

La manifestation est composée d'un seul tournoi ouvert à tous.

Article 2 Date et lieu

La manifestation a lieu à la Salle du Val Marie, 4 Passage des Ecoliers - 57100 Thionville, le lundi 20 mai 2024. Les participants y sont attendus entre 9h00 et 9h30.

Article 3 Conditions de participations

3.1 La manifestation est ouverte à tout joueur titulaire d'une licence B de la Fédération française des échecs, quelle que soit sa nationalité, et à tout joueur étranger titulaire d'une licence d'échecs dans son pays d'origine.

3.2 Un joueur ne pouvant présenter sa licence devra établir une attestation sur l'honneur certifiant son apparence à un cercle d'échecs.

3.3 Les inscriptions sont prises jusqu'au vendredi 17 mai 2024. Le montant de l'inscription est fixé à 20,00 € par équipe.

3.4 Le nombre d'équipes est limité à 40. Au delà de 40 équipes, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

3.5 Les joueurs peuvent s'inscrire soit dans une équipe complète, soit seul. Dans ce cas, des équipes seront aléatoirement constituées de 4 joueurs seuls, dans la mesure du possible.

Article 4 Règles et appariements

4.1 Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs. L'annexe A sera appliquée tout au long de cette manifestation. Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE.

4.2 Les équipes sont constituées de 4 joueurs, sans remplaçants.

4.3 Le classement initial des équipes avant la ronde 0 sera fait selon la moyenne des ELO rapide de tous les joueurs de l'équipe.

4.4 Au moment de la première ronde, le classement ELO rapide (national et FIDE) pris en compte sera le dernier reçu par l'arbitre à cette date.

4.5 Avant la première ronde, chaque joueur se verra attribuer un numéro d'échiquier fixe pour tout le tournoi. Ce numéro sera déterminé par élo décroissant.

4.6 Les appariements des équipes se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 : Forts-Faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre [selon la FIDE]).

4.7. Pour chaque match le nombre de points de match attribué dépend du nombre de points de partie obtenu par l'équipe: 1 si >2 , 0.5 si $=2$ et 0 si <2 .

4.8 Le classement est établi au nombre de points de match. En cas d'ex-æquo, le départage est fait en utilisant la confrontation directe, puis la somme des points de partie.

Article 5 Cadence

La manifestation se déroule en sept rondes. La première aura lieu à 10h. Chaque joueur dispose de 15 minutes + 5 sec/coup pour finir la partie.

Article 6 Attribution des titres, prix et récompenses

6.1 Attribution des prix

- L'équipe vainqueur du championnat recevra un prix en espèce d'un montant de 120 euros ainsi qu'une coupe et 4 médailles,
- L'équipe deuxième du championnat recevra un prix en espèce d'un montant de 80 euros ainsi qu'une coupe et 4 médailles,
- L'équipe troisième du championnat recevra un prix en espèce d'un montant de 60 euros ainsi qu'une coupe et 4 médailles,
- Pour chaque numéro d'échiquier (de 1 à 4) :

Les trois joueurs ayant réalisé le plus de points pendant le tournoi (gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point) recevront un prix en espèces. Le prix sera de 15 euros pour le premier, 10 euros pour le deuxième, et 5 euros pour le troisième.

6.2 Partage des prix : Tous les prix sont donnés à la meilleure équipe au départage. En cas d'égalité parfaite, il y aura un partage des prix. La coupe sera donnée à l'équipe la plus jeune.

Les prix par échiquier seront donnés à la meilleure performance.

6.3 Les prix par échiquiers sont cumulables avec les prix au classement général.

6.4 Les prix et récompenses sont remis à la remise des prix. Toute personne qui n'y est pas présente renonce ipso facto à son prix.

6.5 Les prix mentionnés ci-dessus sont donnés à titre indicatifs et sont calculés sur la base de 20 équipes inscrites. Les prix définitifs seront affichés dans la salle avant la moitié du tournoi.

Article 7 Rappel des règles du jeu – Particularités locales

7.1 Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique. Exclusion après deux forfaits. Un joueur, ayant fini sa partie, sera considéré comme un spectateur. Les joueurs doivent respecter la charte du joueur d'échecs, affichée dans la salle.

7.2 Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon non justifié sera signalé à la Commission de discipline de la F.F.E.

7.3 Interdiction de fumer dans la salle de jeu.

7.4 Les téléphones portables doivent être éteints dans l'aire de jeu.

7.5 Tout spectateur pourra se voir interdire l'accès à la salle de jeu si, par son comportement, il nuit à la sérénité et à la bonne marche de la compétition.

7.6 Aucun retard n'est sanctionné par la perte de la partie. Les pendules sont lancées à la date de reprise de chaque ronde.

7.7 Pas de bye autorisé.

Article 8 Arbitrage, direction de tournoi

8.1 Le Directeur du Tournoi est Monsieur Simon Roby.

8.2 L'arbitre principal est Lucas Lefebvre, (AFO1, V58840) agréé FIDE.

Les arbitres adjoints sont Camille Daios (AFC, D52040) et Simon Roby (AFO1, X15826).

Article 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Simon Roby

Lucas Lefebvre